République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Savignargues au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 janvier 2026
Date d'affichage : le 22 janvier 2026
Nombre de délégués : 57
En exercice : 57
Présents : 37
Votants : 37 + 5 = 42
Votants par procuration : 5
Absents excusés : 10
Absents : 5

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philipe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme LEROUX Laetitia, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie-Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM.MOH Cyril, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :
M. OLIVIERI Bruno à M. BERTO Stéphan
M. TARQUINI Joseph à Mme GIBERGUES Laetitia
M. PELAPRAT Jean à M. CATHALA Serge
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme AUBERT Martine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés : M. GAUBIAC Laurent, Mme MOURET Aube, MM. SIPEIRE Jacky, JAHANT Guy, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, ROUX Florence, M. FERRAULT Claude, Mmes BARON Réjane, MEUNIER Hélène.

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, BRESSET Cyrille, SALA Michel, Mmes TARNOWSKI Gabrielle, MASOT Alexandra.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Stéphanie

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D9_280

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°009/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'extension du centre de loisirs de Sauve

Virginie AGNIEL indique qu'afin d'augmenter le nombre de places des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de son territoire, la communauté de communes souhaite agrandir le centre de loisirs de Sauve. Pour ce faire, elle prévoit de construire un bâtiment, qui offrira une salle d'activités supplémentaire et un dortoir. Celui-ci présente un intérêt particulier, car il va permettre d'accueillir des enfants de moins de 3 ans, qui devaient se rendre dans les centres de loisirs situés sur d'autres communes, en raison de l'absence de cette salle de sieste.

Elle ajoute que le projet présente également un autre intérêt par la mutualisation de l'espace, puisque les permanences du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et du Relais Petite Enfance (RPE) s'y tiendront.
La communauté de communes s'est attachée à réaliser un bâtiment durable, en lien avec son projet de territoire qui fait de la transition écologique l'un de ses piliers. C'est pourquoi le choix s'est orienté vers un bâtiment en bois, présentant une isolation performante, pour limiter les consommations d'énergie, tout en incluant des dispositifs pour favoriser le confort d'été et d'hiver.

Elle précise que l'état a mis en place des dispositifs pour soutenir l'investissement local et les projets des collectivités et leurs groupements, notamment les projets en faveur de l'enfance jeunesse. Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour le projet d'extension du centre de loisirs de Sauve, selon le plan de financement prévisionnel dont elle donne lecture :

DEPENSES		RECETTES	
Implantation	2 000,00 €	CD30 (22,05 % du HT)	93 852,00 €
Architecte – maîtrise d'œuvre	20 160,00 €	CAF (20,79 % du HT)	88 519,00 €
Etude de sol PRO	1 200,00 €	Etat (37,16 % du HT)	158 182,69 €
Bureau de contrôle technique	7 000,00 €	Autofinancement	170 262,31 €
CSPS	3 320,00 €	TOTAL	510 816,00 €
Gros œuvre	66 000,00 €		
Bâtiment	199 000,00 €		
VRD	122 000,00 €		
Divers	5 000,00 €		
TOTAL HT	425 680,00 €		
TVA	85 136,00 €		
TOTAL TTC	510 816,00 €		

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le projet de territoire 2017-2027 de la Communauté de communes approuvé le 26 juillet 2017,
Considérant que le projet pour l'extension du centre de loisir de Sauve est inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et de développer des actions autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour l'extension du centre de loisirs de Sauve

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D9_280

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

DEPENSES		RECETTES	
Implantation	2 000,00 €	CD30 (22,05 % du HT)	93 852,00 €
Architecte – maîtrise d'œuvre	20 160,00 €	CAF (20,79 % du HT)	88 519,00 €
Etude de sol PRO	1 200,00 €	Etat (37,16 % du HT)	158 182,69 €
Bureau de contrôle technique	7 000,00 €	Autofinancement	170 262,31 €
CSPS	3 320,00 €	TOTAL	510 816,00 €
Gros œuvre	66 000,00 €		
Bâtiment	199 000,00 €		
VRD	122 000,00 €		
Divers	5 000,00 €		
TOTAL HT	425 680,00 €		
TVA	85 136,00 €		
TOTAL TTC	510 816,00 €		

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 158 182.69€ € pour l'extension du centre de loisirs de Sauve
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20260128-CCPC_D9_280